

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 08 JUILLET 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-04-16 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PARC ONF – SECTEUR N° 1 : CONDUITE GONDREVILLE – ONF

DATE DE CONVOCATION : 01 JUILLET 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 JUILLET 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FRAULOB Odile (ayant la suppléance de FONTAINE André), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), LALANCE Corinne (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme (départ après la délibération 2021.04.26 ; ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), COLIN Xavier, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Aude, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ERDEM Olivier), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, MASSELOT Catherine, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, MARIN Karine, MANSION François, MATTE Jean-François, ERZEN Gérald, ADRAYNI Mustapha, ASSFELD LAMAZE Christine, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021-04-26 : 10 avis de procuration. De la 2021-04-27 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MARTIN Vincent
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.04.26 : 53 PRESENTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 52 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.04.26 : 63 VOTANTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 61 VOTANTS.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu que dans le cadre de ce marché, le Pouvoir Adjudicateur est Entité Adjudicatrice du fait qu'il exerce l'activité d'opérateurs de réseaux définie à l'article L1212-3 1^c du Code de la Commande Publique, soit la mise à disposition, l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au domaine public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable.

Le Président, représentant de l'Entité Adjudicatrice, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée sous forme de procédure allotie, en application des articles L2120-1-2°, L2123-1-1°, R2123-1-1°, R2123-4 à R2123-7 et R2131-12-2° (procédure adaptée) dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les travaux liés à la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) du Parc ONF – secteur n° 1 (conduite eau potable Gondreville-ONF) selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché divisé en 2 lots (lot n° 1 : Réseaux et lot n° 2 : Électromécanique)
- publication du 16 Mars 2021 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulouses, et au BOAMP supérieur à 90 000,00 € H.T.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-04-09 en date du 10 Septembre 2020 Présentation des différentes personnes ressources désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable),

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13,

Considérant le rapport d'analyses des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à R2152-12 du Code de la Commande Publique précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : Prix des prestations (60%) et Valeur Technique (40%),

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Consultative des Marchés qui s'est réunie le 10 juin 2021,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'attribuer les marchés comme suit et d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants :

N° de marché	Objet	Titulaire	Estimatif en € H.T. pour information
TRAVAUX DE SÉCURISATION AEP DU PARC ONF – Secteur n° 1 : Conduite AEP Gondreville – ONF - MARCHÉ 2021_PA_01			
2021_PA_01_1	RÉSEAUX	Société SLDTP (<i>GROUPEMENT SLD TRAVAUX PUBLICS/SOGEA EST BTP</i>)	1 592 440,00 €
2021_PA_01_2	ÉLECTROMÉCANIQUE	Société IP France (<i>GROUPEMENT INSTALL POMPES France/OTV France SERVICES</i>)	106 222,17 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché** de Travaux de Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Parc ONF – Secteur n° 1 (conduite eau potable Gondreville-ONF) avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés, ainsi que toute décision concernant ses avenants et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,

- étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts et à ouvrir au budget annexe EAU POTABLE – Opération 2002.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX